

DELIBERATION N° 2016/225

Autorisant le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché public relatif au balayage et nettoyage des routes de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016 ainsi que leurs avenants éventuels

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 8 juin 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération n°2015/402 portant approbation du budget primitif 2016 de la Ville de Dumbéa

VU la note explicative de synthèse n° 2016/54 du 15 avril 2016,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 25 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché relatif au balayage et nettoyage des routes de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016 ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique dudit marché.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante est estimée comme ce qui suit :

- Minimum : 12 000 000 F TTC Maximum : 36 000 000 F TTC

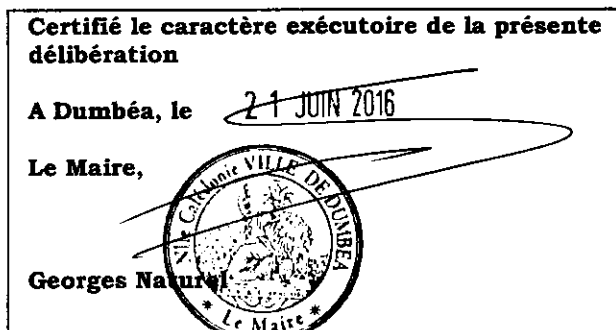
Elle sera imputable au budget de fonctionnement de la Ville, chapitre 011 « charges à caractère général », exercice 2016.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 JUIN 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 8 JUIN 2016



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DST	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 8 juin à 17h30, le conseil municipal, légalement convoqué en application de l'article L.121-10 du code des communes, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Georges NATUREL, Maire de Dumbéa.**

Date de convocation

Le 31 mai 2016

Étaient présents :

Daniel BLAISE	1 ^{er} adjoint
Erica MICHEL	2 ^{ème} adjoint
Gérard PIOLET	3 ^{ème} adjoint
Anne-Claude ROUCH	4 ^{ème} adjoint
André GUERRY	5 ^{ème} adjoint
Sylvia TUIHANI	6 ^{ème} adjoint
José WENDT	7 ^{ème} adjoint
Gisèle NAPOLEON	8 ^{ème} adjoint
Edgar CHARDON	9 ^{ème} adjoint
Reine CHENOT	10 ^{ème} adjoint
Henriette FALELAVAKI	Conseiller municipal
Marie-Laure UKEIWE	Conseiller municipal
Amasio TAUTUU	Conseiller municipal
Suzanne CASTEL	Conseiller municipal
Tamara TSING TING	Conseiller municipal
Amanda BLANQUET	Conseiller municipal
Juliette OMO	Conseiller municipal
Alexander OESTERLIN	Conseiller municipal
Bernard MARANT	Conseiller municipal
Anna-Mirella DIAWARI	Conseiller municipal
Mehndy CHABRAND	Conseiller municipal
Virginie BARREAU	Conseiller municipal
Muriel Malfar	Conseiller municipal

Date d'affichage

Le 03 juin 2016

Nombre de conseillers : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Ont donné procuration :

Christian MARTIN	Conseiller municipal
Daniel PONCHET	Conseiller municipal
Mireille LEU	Conseiller municipal
Pierre LAKAFIA	Conseiller municipal
Dominique ARNOULD	Conseiller municipal
Ernest WAHEO	Conseiller municipal
Vanessa MUNI	Conseiller municipal
Hélène IEKAWÉ	Conseiller municipal
Henri WAIKATA	Conseiller municipal

Étaient absents :

Marie-Louise TUIHAMOUGA	Conseiller municipal
Gil BRIAL	Conseiller municipal

Adoptée à l'unanimité